

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° LE 23 en date du 14/04/2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>ALGRAUGE</u> Adresse : <u>Hotel de Ville</u> Code Postale : <u>57</u> Ville : <u>ALGRAUGE</u>	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
---	---	---

Je soussigné (nom-prénom)..... MAYOT Wanda - Ayant droit Witz Claude - Amicale Chasseurs d'Algrange.

Titulaire du droit de chasse sur la commune de..... ALGRAUGE

Lot n° : 10.029 communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant Ferme du Schamen

57410 ALGRAUGE

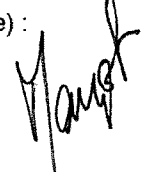
Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- l'ensemble de la réserve du Schamen
-
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 25/10/2021 au 24/10/2022

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Algrange Le 25/10/2021

Signature (obligatoire) : 

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 23 en date du 14/04/2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de ALGRANGE	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ
	Adresse : Hôtel de ville	Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
	Code Postale :	
	Ville : ALGRANGE	

Je soussigné (nom-prénom)..... WITZ Claude - Amicale Chasseurs d'Algrange
 Titulaire du droit de chasse sur la commune de..... ALGRANGE
 Lot n° : 10.025 communal réserve domanial (cocher la case correspondante)
 Demeurant 17 rue des Acacias - 57300 TONDELANGE

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- WITTIEN - Prairies calcaires - haies sous shameweg du cimetière jusqu'à la limite nord.
- Bois - parcelles 12-10-11-6-8
- Bois sous antenne côté Prairie calcaires

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 25/10/2021 au 24/10/2022

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Tondelange Le 16/10/2021
 Signature (obligatoire) :

